



PREAVIS MUNICIPAL

N° 01- 2021

du 08 février 2021

adressé au Conseil communal

relatif à la

Demande de crédit de 350'000.-
pour la réfection du pont de la Californie
démolition et reconstruction



Préavis N° 01-2021, du 08 février 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection du pont de la Californie – Démolition et reconstruction

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La municipalité a décidé d'entreprendre la reconstruction du pont de la Californie, situé sur les parcelles 844 et 849 appartenant à la commune de Noville. Ce dernier ne répond plus aux besoins actuels du trafic principalement agricole et forestier. De plus, les dégradations s'accroissent d'année en année, rendant ce pont et ses abords dangereux alors qu'il ne correspond déjà plus aux normes actuelles de sécurité.

Une analyse sur l'état actuel de l'ouvrage ainsi qu'une étude géotechnique ont été effectuées par le bureau B+C Ingénieurs à Montreux, qui a évalué les travaux à exécuter. Leurs conclusions nous ont convaincus sur le fait qu'une réfection n'était plus possible et qu'il fallait démolir et reconstruire ce passage d'une manière ou d'une autre.

Une séance organisée *in situ* avec différents services du canton (AF, DGE, BIODIV et FORÊT), ainsi que le bureau d'ingénieurs et la commune, a permis l'adhésion de toutes les parties en présence afin que l'ouvrage soit reconstruit.

2. HISTORIQUE

Ce pont qui se trouve sur un ancien lit du Rhône dans la zone forestière, servait à l'origine au passage des vaches pour aller paître du côté de *Delà le Bras* depuis *la Californie*. Avec l'essor des cultures maraîchères en ces lieux, ce pont a fait l'objet de plusieurs transformations, agrandissements et renforcements au fur et à mesure du temps pour permettre aux véhicules agricoles de l'emprunter.

3. CONTEXTE ACTUEL

Les photos ci-après montrent l'état actuel de l'ouvrage avec destructions régulières des barrières par des engins trop larges, des déformations et fissures importantes, de la corrosion des profils métalliques ainsi que le tassement des fondations de l'ouvrage.

De plus, la dimension de la route ne correspond plus au gabarit des routes agricoles et la portance du pont, bien que d'une portée de 3 mètres seulement, ne permet pas d'assurer des charges et efforts induits par le trafic agricole et forestier actuel et le trafic futur des camions prévus pour l'évacuation des terres du creusement du delta du Rhône.

Actuellement, les usagers de ce pont sont essentiellement les agriculteurs, les forestiers et la voirie.



Préavis N° 01-2021, du 08 février 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection du pont de la Californie – Démolition et reconstruction



4. DESCRIPTION DU PROJET

Choix de la construction

La solution de la buse métallique de 6,46 m de portée a été retenue car elle est moins invasive, s'intègre parfaitement dans le paysage et coûte moins cher qu'un ouvrage en béton armé (de telles buses ont été utilisées dans le cadre des travaux du canal du Haut-Lac sur la commune de Rennaz).

Par rapport au pont en béton, la buse offre les avantages suivants (pour une portée et largeur équivalentes) :





Préavis N° 01-2021, du 08 février 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection du pont de la Californie – Démolition et reconstruction

Terrassement moindre	Semelles filantes (sommiers) en lieu et place de massifs de béton pour les culées.
Réduction de l'impact environnemental	Pas besoin de fondations profondes ou cellules étanches.
Exécution plus rapide	Moins de béton et montage de la buse par boulonnage.
Coût moins élevé	Particulièrement vrai avec l'augmentation de la portée de l'ouvrage.
Maintenance et entretien	Des ouvrages similaires existent depuis des années sans que des problèmes majeurs de corrosion n'aient été constatés.

Gabarit et charge de dimensionnement

La surface de roulement sera élargie à 4 mètres (actuellement 2.3 m.).
La charge admissible du pont sera augmentée à 40 tonnes (moissonneuse/batteuse à vide = 18t.)
Réfection de la route sur 25 mètres de chaque côté du pont pour faire la transition.
Aucune pose de barrière métallique n'est prévue (voir dalots du canal du Haut-Lac).
L'ouvrage sera en phase avec les nouvelles directives pour les dessertes agricoles.

Voir plans en annexe.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Au vu de l'état d'altération grave du pont et qu'un assainissement est pratiquement impossible, la solution de la démolition et reconstruction paraît la plus raisonnable. D'autre part, les Améliorations Foncières nous soutiennent dans ce projet.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Ce projet fait l'objet d'une mise à l'enquête simultanée. En cas d'approbation du préavis par le Conseil Communal, il est prévu de faire exécuter ces travaux en temps opportun, avec consultation des maraîchers et agriculteurs cultivant les parcelles avoisinantes.

7. DEVELOPPEMENT DURABLE

En augmentant la portée de 3.5 m à 6.5 m, cela permettra un meilleur passage pour l'eau, les batraciens et autres animaux.

Le projet est en phase avec la biodiversité et la solution de la buse-pont s'intégrera bien dans le paysage local. Avec un ouvrage plus large et supportant une charge de 40 tonnes, il résistera beaucoup mieux à l'usage par des véhicules lourds.



Préavis N° 01-2021, du 08 février 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection du pont de la Californie – Démolition et reconstruction

8. INCIDENCES FINANCIERES

Comme les Améliorations Foncières soutiennent ce projet, nous bénéficierons vraisemblablement des mêmes subsides que ceux accordés pour les dessertes agricoles.

Dès lors, le montant des travaux sera de CHF 350'000.- TTC. Celui-ci sera financé de la manière suivante :

- Subside de 57% (sous réserve de confirmation par les AF et l'OFAG CHF 200'000.-
- Un prélèvement sur le « Fonds réserve route », compte n° 9282.4 CHF 30'000.-
- d'amortir le solde de l'investissement de CHF 120'000.- à raison de CHF 4'000.- par année sur une durée de 30 ans, dès le budget 2022.

9. CONCLUSION

Sur la base de tous les critères ci-dessus évoqués, la Municipalité soumet à votre approbation la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection du pont de la Californie – Démolition et reconstruction, et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

v u Vu le préavis n° 01-2021 du 08 février 2021 relatif à la demande de crédit pour la réfection du pont de la Californie – démolition et reconstruction

Le rapport :

entendu ➤ de la Commission ad hoc ;
➤ de la Commission des finances et de gestion.

considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,



Préavis N° 01-2021, du 08 février 2021, relatif à la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection du pont de la Californie – Démolition et reconstruction

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.
2. D'octroyer un crédit d'investissement de CHF 350'000.- TTC, montant du subside des Améliorations Foncières à déduire.
3. De financer ces travaux par un prélèvement de CHF 30'000.- sur le « Fonds réserve route », compte n° 9282.4
4. D'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour le montant de CHF 350'000.-
5. De réduire l'investissement au fur à mesure des rentrées de subventions.
6. D'amortir le solde de CHF 120'000.- à raison de CHF 4'000.- par année sur une durée de 30 ans, dès le budget 2022.

Ainsi délibéré en séance de la Municipalité le 08 février 2021, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

le syndic :

Pierre-Alain Karlen



la secrétaire :

Laurence Vuillemin

Délégué de la Municipalité : M. Roland MOOSER

07a/06/2021/RMR/iv

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 17 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président:

le secrétaire :

Yves Pellet

Kim Kauffmann

COMMUNE DE NOVILLE

	Date	Dessin	Contrôle
a	19.10.2020	HI	CC
b			
c			
d			
e			

PONT CALIFORNIE

PROJET BUSE SYTEC SC 380 B 22

AVANT PROJET

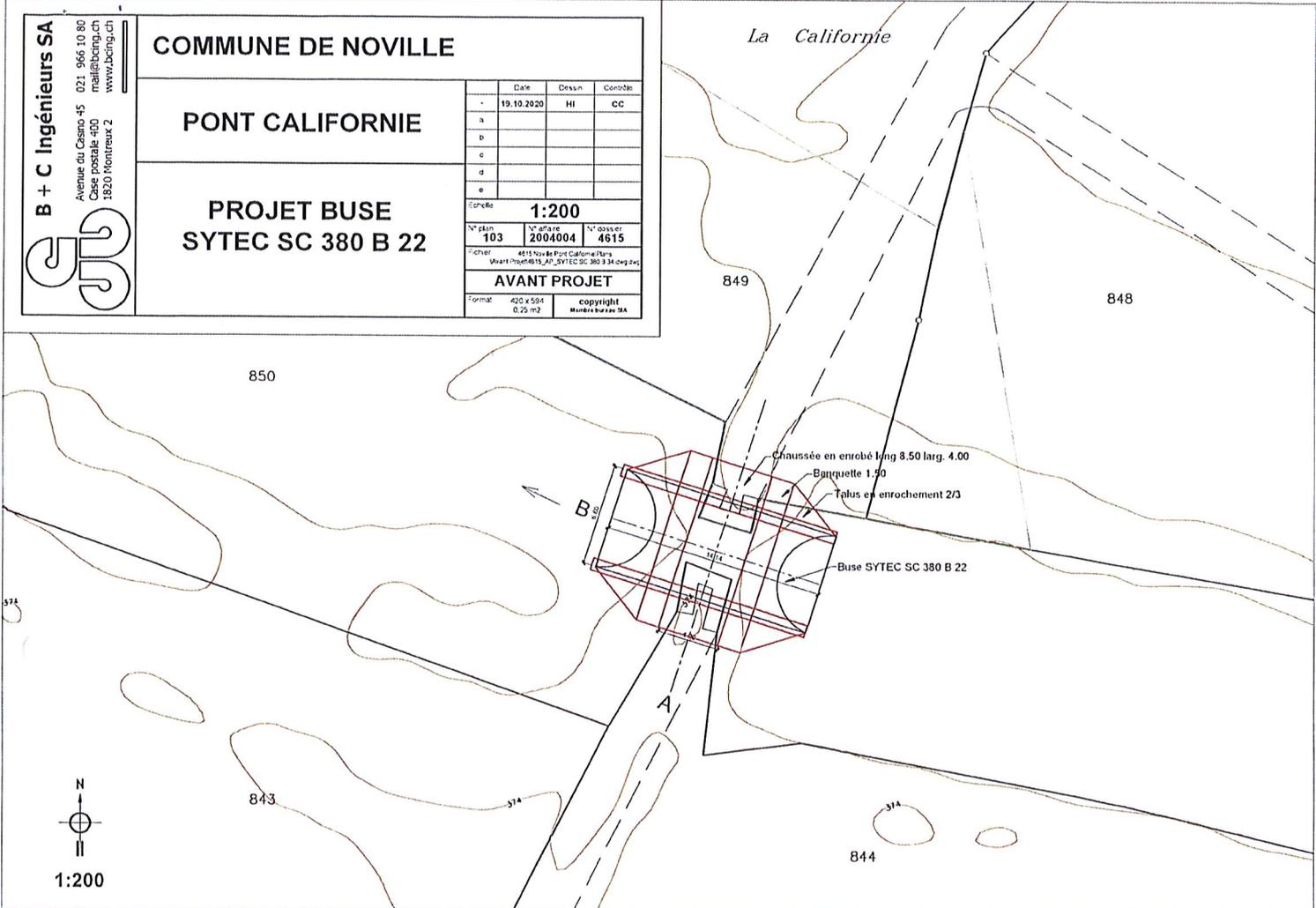
Echelle: **1:200**

N° plan: 103 N° affaire: 2004004 N° dossier: 4615

Fichier: 4615 Noville Pont Californie Plans
 Usant Projet 4615_AP_SYTEC SC 380 B 22.dwg

Format: A3 420 x 594 0,25 mg

copyright: **Montreux SA**



BUSE SYTEC SC 380 B 22

